

Carte TaM Demandeurs d'emploi

Quelles sont les conditions à remplir ?

Résider dans l'une des communes de Montpellier Agglomération et être dans l'une des situations décrites à l'intérieur du document.

A qui s'adresse-t-elle ?

Aux ayants droit dont les revenus individuels doivent être inférieurs au SMIC brut.

Que permet-elle ?

Réduction sur l'achat du forfait mensuel libre circulation.

Rechargement de la carte à l'Agence commerciale, dans les Maisons de l'Agglomération, aux distributeurs automatiques des stations de tramway et chez les commerçants-relais.

Quel est son prix ?

- **3,40€** par mois – Ce tarif est subventionné de **41,60€** par Montpellier Agglomération.
- **5€** pour l'établissement de la carte à puce (frais de dossier de **3,50€** offerts à la création de la carte) + justificatifs selon votre situation
- En cas de perte ou de vol, frais de dossier : **3,50€** + carte **5€**, soit un total de **8,50€** + **1 photo** + **1 pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport...).
Délivrance immédiate

Quelles sont les pièces à fournir ?

- 1 photo d'identité récente
- 1 pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport...)

Informatique et libertés : les informations recueillies par TaM font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des titres, des relations commerciales, de la fraude, des statistiques et de la qualité. Les destinataires des données sont : TaM et Montpellier Agglomération. Les impayés entraînent l'inscription au fichier des impayés et l'invalidation du titre de transport. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à l'adresse suivante: TaM - Service clientèle - 125 rue Léon Trotski - CS 60014 - 34075 Montpellier CEDEX 3

Baillargues • Beaulieu • Castelnaud-le-Lez • Castries • Clapiers • Cournon-sec • Cournonterral • Fabrègues • Grabels • Jacou • Juvignac • Lattes
• Lavérune • Le Crès • Montaud • Montferrier-sur-Lez • Montpellier
• Murviel lès Montpellier • Pérols • Pignan • Prades-le-Lez • Restinclières • Saint-Brès • Saint-Drézéry • Saint-Geniès des Mourgues • Saint Georges d'Orques • Saint Jean de Védas • Saussan • Sussargues • Vendargues • Villeneuve-lès-Maguelone

Allo TaM
04 67 22 87 87

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30.
Le samedi de 9h à 12h.

www.tam-way.com

Info trafic

L'info trafic en temps réel sur votre mobile.
Par SMS :
télécharger Mobitrans en appelant le 30130 et en tapant MOBITRANS (appel non surtaxé)

Où obtenir la carte ?

A l'Agence commerciale TaM
Agence Centre-Ville
(porte n° 3 Titres subventionnés)
6, rue Jules Ferry – Montpellier
Stations tramway : Gare Saint-Roch
lundi et mardi de 8h à 11h30
et de 13h30 à 17h
du mercredi au vendredi de 8h à 11h30

Renseignements
(Titres Subventionnés)
Tél. : 04 67 22 87 87
titressubventionnes@tam-way.com

Ne pas jeter sur la voie publique.

tarifs demandeurs d'emploi

Carte TaM Demandeurs d'emploi

Vous êtes demandeur d'emploi et...

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et vous pouvez produire les justificatifs suivants :

- avis de situation pôle emploi du mois en cours (spécifiant le rejet de la demande d'allocation)
- déclaration sur l'honneur à compléter et signer (attestant que vous ne poursuivez pas d'études dans un établissement scolaire ou universitaire et que vous n'exercez aucune activité salariée)
- attestation de stage ou de demande de stage fournie par l'organisme concerné, ou attestation de suivi de la Mission Locale des Jeunes de l'Agglomération de Montpellier, ou programme d'accompagnement ANPE, ASI, CAP EMPLOI, APEC, CIVIS, Espoir Banlieue, Contrat d'Autonomie (datant de moins de 6 mois).

Vous percevez des allocations pôle emploi...

- avis de prise en charge pôle emploi (spécifiant le taux et le nombre de jours ayant droit).
- dernière attestation de paiement pôle emploi (mois en cours).

Ces justificatifs peuvent être obtenus sur le site internet pole-emploi.fr

...vous bénéficiez...

- du RSA (y compris en contrat d'insertion) dont le montant cumulé de l'allocation RSA et des revenus d'activité n'excède pas l'équivalent du RSA Socle selon le barème en vigueur de la CAF.
- de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- du Complément de libre choix d'activité
 - Attestation de paiement délivrée par la CAF ou la MSA détaillant les allocations versées, les revenus d'activités et la composition de la famille (mois en cours)
 - Dernier avis de situation pôle emploi (mois en cours) ou, pour les bénéficiaires du RSA, une attestation de Contrat d'engagement réciproque en cours de validité (un imprimé TaM à faire compléter par le service d'insertion RSA peut vous être fourni sur simple demande).

...vous bénéficiez de l'allocation veuve...

- attestation de paiement délivrée par la CRAM (mois en cours)
- dernier avis de situation pôle emploi (mois en cours).

...vous êtes en arrêt maladie ou congé maternité...

- historique ANPE (spécifiant la radiation pour maladie ou maternité) ou dernier avis de situation Pôle Emploi
- dernier arrêt maladie ou attestation de congé maternité
- dernier avis de paiement de la CPAM (indemnités journalières) ou paiement RSA (sous conditions)

...vous êtes en contrat d'aide à domicile et vous ne percevez pas d'indemnité transport sur Montpellier Agglomération...

- contrat de travail à durée déterminée, établi par l'Association Intermédiaire (avec dates de début et fin de contrat)
- dernier bulletin de salaire
- dernier avis de situation pôle emploi (mois en cours)

...vous avez plus de 16 ans et vous êtes en stage de formation ou d'insertion rémunéré et ne percevez pas d'indemnité de transport sur Montpellier Agglomération...

- attestation de stage (avec dates de début et fin de stage)
- dernière attestation de paiement (ou attestation de prise en charge en début de stage)
- historique ANPE (mois en cours)

...vous avez plus de 16 ans et ne percevez pas d'indemnité de transport sur Montpellier Agglomération...

Titulaire d'un des contrats à durée déterminée suivants...

- contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
- contrat initiative emploi (CIE)
- contrat d'apprentissage
- contrat PACTE (parcours d'accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'Etat)
- contrat de professionnalisation (CP)
- contrat d'avenir
- contrat unique d'insertion (CUI)
- contrat à durée déterminée d'Insertion

... vous devez fournir :

- contrat de travail à durée déterminée (avec dates de début et fin de contrat + la rémunération)
- dernier bulletin de salaire



Rechargez vos titres de transport sans vous déplacer, avec deux supports au choix :

- Clé USB
- lecteur USB et sa carte e-TaM (4€ au lieu de 10€ jusqu'au 31/10/2011)

Rendez-vous à l'agence commerciale TaM et sur www.tam-way.com.

